PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Traitement de l'incendie de détritus sur une aire d'accueil de citoyens français itinérants à Colomiers

Le vendredi 20 novembre 2026, un incendie de détritus divers sur une surface de près de 100 m^2 s'est déclaré route de Pibrac, dans la commune de Colomiers, limitrophe de la commune de Pibrac, sur une aire d'accueil de citoyens français itinérants.

Les sapeurs-pompiers de la Haute-Garonne sont intervenus rapidement sur le site. Toutefois, l'incendie n'est à ce stade pas considéré comme entièrement éteint et des fumées sont toujours visibles.

À l'heure actuelle, les personnes présentes sur l'aire d'accueil n'ont pas encore quitté les lieux, en dépit d'un arrêté municipal d'évacuation notifié par la mairie de Colomiers. L'évacuation est justifiée notamment par des risques d'intoxication des personnes présentes aux abords immédiats de l'incendie, c'est-à-dire dans un périmètre délimité à l'aire d'accueil. Cette évacuation facilitera par ailleurs l'intervention des sapeurs-pompiers pour traiter définitivement l'incendie.

Une opération d'évacuation du site, en lien avec les collectivités concernées, les services de l'État et avec le concours de la force publique, est donc imminente.

Des propositions d'installation sur une autre aire d'accueil ou de relogement seront faites à toutes les personnes.

S'agissant du périmètre extérieur à l'aire d'accueil, aucune toxicité n'est relevée depuis vendredi dernier dans les relevés atmosphériques réalisés dans communes environnantes, notamment Colomiers et Pibrac.

De façon localisée, les particules fines ont parfois dépassé les seuils minimaux, à l'image de ce qui peut être relevé lors d'épisodes de pollution atmosphérique causés par exemple par des phénomènes météorologiques.

Toutefois, les relevés effectués quotidiennement par les sapeurs-pompiers font état d'une absence de risque pour la population extérieure à l'aire d'accueil. Des consignes de prévention ont été transmises par les mairies aux personnes vulnérables, pour limiter les incommodations liées aux fumées.

La situation est suivie par l'ensemble des communes et des services de l'État (sapeurs-pompiers, police nationale, ATMO Occitanie) et réévaluée très régulièrement.

Contacts préfecture

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Adèle DUMAS
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 75 50 10 65

Romaric ZURCZAK
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur X et Facebook